

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la séance SPÉCIALE du conseil municipal de Pierreville, tenue le LUNDI 24 octobre 2011 à 19 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Micheline Descheneaux, Jeannine Descoteaux, Mélanie Fontaine, messieurs les conseillers Marcel Lavoie, Sylvain Traversy et Jean-Luc Vallières, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame *Isabelle Tougas*, secrétaire-réceptionniste, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**EST ABSENT**

Tout le monde est présent pour cette spéciale.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2011-10-272

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du règlement #109-2011 – Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11 ;
04. Interdiction de stationner sur la rue Rousseau ;
05. Période de questions ;
06. Clôture de la séance.

**03. RÈGLEMENT #109-2011 – Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11- Projet final**

*À la demande de monsieur le maire, la conseillère Mélanie Fontaine se retire de ce point..*

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à la modification de notre règlement de zonage afin de permettre la construction d'habitation trifamiliale dans la zone H-11 située dans le secteur Pierreville ;

CONSIDÉRANT que ce règlement demande une modification à la grille des spécifications des groupes d'usages autorisées dans la zone H-11 ;

CONSIDÉRANT que dans notre règlement de zonage, la construction d'habitation trifamiliale est représentée par le groupe HABITATION IV ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance spéciale du 7 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du présent conseil, le 7 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité du premier projet de ce règlement émis par la MRC de Nicolet-Yamaska, en date du 15 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée spéciale s'est tenue le mercredi 5 octobre 2011, à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 26, rue Ally, à laquelle un seul participant était présent ;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement concernant le dossier en titre a été adopté sans modification, lors de la séance régulière du 11 octobre 2011 par la résolution #2011-10-250;

CONSIDÉRANT que le 24 octobre 2011 était la limite pour produire une demande de participation à un référendum et à cette date, aucune demande nous a été déposée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à ce stade, d'adopter le règlement final;

EN CONSÉQUENCE,

2011-10-273

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy  
Appuyé par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement final intitulé « *Règlement #109-2006 – Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin de permettre l'usage d'habitation trifamiliale aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone H-11* » soit et est adopté ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Nicolet-Yamaska afin de recevoir notre certificat de conformité.

*Madame la conseillère Mélanie Fontaine est de retour à la table des discussions.*

#### **04. INTERDICTION DE STATIONNER – Rue Rousseau**

CONSIDÉRANT les plaintes reçues de plusieurs citoyens au sujet des véhicules stationnés sur une partie de la rue Rousseau ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère qu'il est opportun et dans l'intérêt public d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Rousseau ;

EN CONSÉQUENCE,

2011-10-274

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine  
Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat et la mise en place de panneaux de non stationnement qui seront installés face au 58, rue Rousseau (*début de l'interdiction*) et à l'intersection des rues Rousseau et Rouillard (*fin de l'interdiction*) et ce, sur les deux côtés de la rue;

QUE cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

#### **05. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'étant posée, nous poursuivons la séance.

#### **06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2011-10-275

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19 h 08.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Isabelle Tougas, secrétaire de l'assemblée*